

Gouvernement de République Dominicaine
Gouvernement d'Haïti
Programme des Nations Unis pour le Développement
OXFAM – QUEBEC



Al servicio
de las personas
y las naciones

Révision des normes du projet

Titre du Projet:	Projet : 00063758. Réduction des conflits d'utilisation d'eau sur le bassin versant binational du fleuve Artibonite à travers le développement et l'adoption d'un programme d'action stratégique multifocale PIMS 2890
UNDAF Produit (s)/Indicateur (s):	<u>Pour 2016, l'Etat et la société civile travaillent conjointement pour contribuer à la gestion durable de l'environnement.</u>
Produit (s)/Indicateur (s) Attendus:	<u>Modèles de gestion durable du territoire avec une approche écosystémique en application.</u>
Produit (s)/Indicateur (s) Attendus:	<u>Plusieurs plans d'action pour la gestion des écosystèmes partagés</u>
Partenaires d'exécution :	<u>OXFAM - Québec</u>
Autres partenaires :	<u>Ministère de l'Environnement de République Dominicaine, Ministère de l'Environnement d'Haïti</u>

Justification de la révision du document

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles de République Dominicaine a présenté sa non-objection pour que Oxfam - Québec soit l'agence d'exécution du projet pilote : « Mise en œuvre d'un modèle d'administration avec une approche par bassin versant ».

Il met à jour la page de signatures, liant ainsi le projet avec le nouveau cadre de coopération 2012-2016.

Cet amendement modifiera les paragraphes 232, 253, 256 et 258. Le texte détaillé des changements effectués, se trouve en annexe.

Période du programme : 2012-2016

Eléments du programme : Energie et Environnement pour le développement durable

Titre du projet : PIMS 2890: *Reduction des conflits d'utilisation d'eau sur le bassin versant du fleuve Artibonite à travers le developpement et de los usos conflictivos del agua en la cuenca binacional de l'adoption d'un programme d'action stratégique multifocal.*

Projet ID: 00063758

Durée du projet : 4 ans

Convention de Gestion : NGO implementation

Budget total:	US\$10.260.000
Ressources assignées:	US\$3.080.000
• Fonds réguliers UNDP DR	US\$80.000
• Fonds réguliers UNDP Haiti	US\$300.000
• Autres:	
○ ACDI	US\$4.643.000
Contributions en espèces	
• Gouvernement RD	US\$800.000
• Gouvernement Haiti	US\$947.000
• PNUD DR	US\$60.000
• Oxfam-Quebec	US\$200.000
• Helvetas	US\$150,000

EN ACCORD AVEC :

Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles – République Dominicaine:

_____ Date : _____

Ernesto Reyna, Ministre

Ministère de l'Environnement - Haïti:



Jean Vilmond Hilaire

_____ Date : 23/08/2012

Oxfam - Québec:

_____ Date : _____

Robert Crowley

PNUD Haïti:

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jessica Faieta'. To the right of the signature is the official logo of the United Nations Development Programme (PNUD), which consists of a globe surrounded by the text 'PNUD' and 'Développement Durable'.

J. Jessica Faieta
Directrice pour le pays

_____ Date : _____

PNUD République Dominicaine:

_____ Date : _____

Valerie Julliand, Représentante Résidente

Annexe

Projet : 00063758. Réduction des conflits d'utilisation d'eau sur le bassin versant binational du fleuve Artibonite à travers le développement et l'adoption d'un programme d'action stratégique multifocale PIMS 2890

Amendement à la Partie II du Document du Projet (PRODOC), en référence à "Stratégie du projet" (Alinéa 232)

Pertinence, éligibilité et directives Nationales

Directives Nationales

Alinéa 232: Le PRODOC, établit que:

Par ailleurs, le projet proposé s'ajuste au cadre de l'assistance du système des Nations Unies pour le Développement (UNDAF) du PNUD-RD pour 2007-2011 dans le domaine de la coopération : Gestion Environnementale Durable dont le résultat global est « pour 2011, compter sur les politiques nationales et locales et la formation pour la protection et la gestion environnementale durable, incluant la gestion des risques et la réponse à l'urgence et au désastres ». Dans ce cadre, le projet apportera au résultat numéro 2 du Programme Pays, "des capacités nationales pour la gestion environnementale renforcée et coordonnée avec des stratégies de développement rural durable ». Le projet contribuera à atteindre les objectifs du Produit 2.1, « des pratiques de gestion durable de la terre adoptées et répandues par le biais du renforcement des politiques nationales et de l'implantation de projets pilotes dans les bassins versant avec des problèmes de dégradation de la terre ». Le projet répond aussi au Cadre Annuel Orienté des Résultats du PNUD/Haïti, sous l'Objectif d'Énergie et Environnement pour le Développement Durable qui fournit des conseils sur l'élaboration des politiques, du soutien technique, de la création d'associations et de la mobilisation des ressources.

L'alinéa 232, se modifie comme suit :

Par ailleurs, le projet proposé s'ajuste au Cadre de l'Assistance du Système des Nations Unies pour le Développement (UNDAF) et le Document du Programme Pays du PNUD-RD pour 2012-2016 dans le domaine de la coopération : Durabilité Environnementale et Gestion Intégrale des Risques dont l'Effet 1.0 est « pour 2016, l'État et la Société Civile travaillent conjointement pour contribuer à la gestion durable de l'environnement ». Le projet contribuera à obtenir le Produit, "les Modèles d'ordre durable du territoire avec une approche éco-systémique en application ». Le projet répond aussi au Cadre Annuel d'Orientation des Résultats du PNUD/Haïti, sous l'Objectif d'Énergie et Environnement pour le Développement Durable qui fournit des conseils sur l'élaboration des politiques, du soutien technique, de la création d'associations et de la mobilisation des ressources.

Amendement à la Partie III du Document du Projet (PRODOC), en référence à la «Convention de Gestion » (alinéas 253, 256 et 258)

Modalité de mise en œuvre du projet :

Alinéa 253: Le PRODOC, établit que:

Le projet sera exécuté par l'OXFAM – Québec, une ONG internationale enregistrée dans les deux pays et qui a été sélectionnée après un processus de recrutement international, basé sur son parcours et son expérience dans la gestion des bassins versant, et sa participation active avec des acteurs concernés par les projets tout au long du bassin versant. Une évaluation externe indépendante de ses capacités institutionnelles a été réalisée. Il a été considéré que le fait d'être déjà en train de mettre en œuvre le Projet de gestion du bassin versant binational du fleuve Artibonite avec l'ACDI, avec les arrangements formels existants avec les deux gouvernements pour mettre en œuvre les activités de contrepartie en soutien à ce projet était un avantage certain. Cette sélection permettra aux deux projets de viser un meilleur rapport coût - efficacité et d'assurer une synergie totale entre les deux projets, ce qui contribuera au développement du PAE pour la Conduite intégrée du bassin versant du fleuve Artibonite. OXFAM – Québec assurera la gestion du plan de travail du projet et des finances et sera responsable de la mise en œuvre du projet y compris la tenue des comptes des ressources du projet, ainsi que d'autres responsabilités de mise en œuvre suivant les autres directives du FMAM et du PNUD, sous la supervision directe des bureaux du PNUD de République Dominicaine et d'Haïti, et avec l'appui de l'Unité Coordinatrice Régionale de Panama. En terme de projet pilote, OXFAM exécutera le Projet pilote de niche de marché biologique à St. Michel ; Helvetas Haïti exécutera le Pilote de promotion d'efforts de préservation des sols à Verretes, pendant que le gouvernement Dominicain à travers le SEMARENA exécutera le développement d'un modèle administratif de gestion des bassins versants en République Dominicaine. Dans le cas des deux derniers projets, des modalités d'application détaillées se développeront respectivement entre le PNUD Haïti et la République Dominicaine. L'exécution de ces projets pilotes sera suivie par le PNUD Haïti et République Dominicaine en coordination avec OXFAM – Québec. Dans l'exécution technique des résultats, OXFAM – Québec recevra aussi l'assistance technique de la FAO, incluant le soutien d'experts choisis parmi la liste des consultants qualifiés.

L'Alinéa 253, se modifie comme suit :

Le projet sera exécuté par l'OXFAM – Québec, une ONG internationale enregistrée dans les deux pays et qui a été sélectionnée après un processus de recrutement international, basé sur son parcours et son expérience dans la gestion des bassins versant, et sa participation active avec des acteurs concernés par les projets tout au long du bassin versant. Une évaluation externe indépendante de ses capacités institutionnelles a été réalisée. Il a été considéré que le fait d'être déjà en train de mettre en œuvre le Projet de gestion du bassin versant binational du fleuve Artibonite avec l'ACDI, avec les arrangements formels existants avec les deux gouvernements pour mettre en œuvre les activités de contrepartie en soutien à ce projet était

un avantage certain. Cette sélection permettra aux deux projets de viser un meilleur rapport coût - efficacité et d'assurer une synergie totale entre les deux projets, ce qui contribuera au développement du PAE pour la Conduite intégrée du bassin versant du fleuve Artibonite. OXFAM – Québec assurera la gestion du plan de travail du projet et des finances et sera responsable de la mise en œuvre du projet y compris la tenue des comptes des ressources du projet, ainsi que d'autres responsabilités de mise en œuvre suivant les autres directives du FMAM et du PNUD, sous la supervision directe des bureaux du PNUD de République Dominicaine et d'Haïti, et avec l'appui de l'Unité Coordinatrice Régionale de Panama. En terme de projet pilote, OXFAM exécutera le Projet pilote de niche de marché biologique à St. Michel et le Pilote Développement d'un modèle administratif de gestion des bassins versants en République Dominicaine; Helvetas Haïti exécutera le Pilote de promotion d'efforts de préservation des sols à Verretes. L'exécution de ces projets pilotes sera suivie par le PNUD Haïti et République Dominicaine en coordination avec OXFAM – Québec. Dans l'exécution technique des résultats, OXFAM – Québec recevra aussi l'assistance technique de la FAO, incluant le soutien d'experts choisis parmi la liste des consultants qualifiés.

Alinéa 256: Le PRODOC, établit que:

L'UCP contera sur le soutien de consultants internationaux, régionaux et nationaux, ainsi que des experts du FAO. Le Spécialiste Régional, avec le soutien de l'équipe du projet et de l'OXFAM – Québec, aura la responsabilité première dans l'implantation des résultats et des produits comme établi dans la Matrice avec le Cadre des Résultats Stratégiques, ce qui inclut l'affinement et le suivi des indicateurs. En plus d'exécuter les Résultats principaux du projet, le Spécialiste Régional du Projet aura la responsabilité de superviser directement les trois pilotes cofinancés par le FMAM avec le soutien d'OXFAM – Québec: Développement de niches de marché pour les produits biologiques (OXFAM – Québec), Préservation des sols (Helvetas), Développement d'une structure de gouvernance dans le bassin versant haut du fleuve Artibonite en République (SEMARENA). Le Spécialiste Régional travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet à l'initiative financé par l'ACDI pour identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques à renouveler et l'échelonnage de ses investissements dans les 5 micro-bassins versants, et pour intégrer les résultats du projet dans le développement du PAE. Les trois pilotes financés par le FMAM seront exécutés par le biais d'un contrat avec les organisations identifiés ci dessus, et feront leurs rapports techniques à l'Unité Coordinatrice du Projet.

L'Alinéa 256, se modifie comme suit :

L'UCP contera sur le soutien de consultants internationaux, régionaux et nationaux, ainsi que des experts du FAO. Le Spécialiste Régional, avec le soutien de l'équipe du projet et de l'OXFAM – Québec, aura la responsabilité première dans l'implantation des résultats et des produits comme établi dans la Matrice avec le Cadre des Résultats Stratégiques, ce qui inclut l'affinement et le suivi des indicateurs. En plus d'exécuter les Résultats principaux du projet, le Spécialiste Régional du Projet aura la responsabilité de superviser directement les trois pilotes cofinancés par le FMAM Développement de niches de marché pour les produits biologiques (OXFAM – Québec), Préservation des sols (Helvetas), Développement d'une structure de gouvernance dans le bassin versant haut du fleuve Artibonite en République (OXFAM –

Québec). Le Spécialiste Régional travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet à l'initiative financé par l'ACDI pour identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques à renouveler et l'échelonnement de ses investissements dans les 5 micro-bassins versants, et pour intégrer les résultats du projet dans le développement du PAE. Les trois pilotes financés par le FMAM seront exécutés par le biais d'un contrat avec les organisations identifiés ci dessus, et feront leurs rapports techniques à l'Unité Coordinatrice du Projet.

Modalité d'implantation du projet

Alinéa 258: Le PRODOC, établit que :

PNUD RD sera responsable de la gestion du projet en coordination avec le PNUD Haïti, comme pour l'implantation du PDF B. Le Spécialiste Régional du projet sollicitera le paiement de ses frais à OXFAM – Québec, qui en fera également la demande au PNUD RD, qui, une fois approuvés par l'officiel du Programme du PNUD, autorisera les remboursements des ressources FMAM à travers le PNUD RD ou H à l'OXFAM – Québec. Dans le cas du pilote en République Dominicaine (Développement d'un modèle de gestion des bassins versants), le PNUD RD réalisera les paiements à la demande de SEMARENA ; dans le cas du pilote de Verretes, en Haïti, les remboursements d'Helvetas se réaliseront à travers le PNUD Haïti. Dans ces deux cas, OXFAM – Québec soutiendra le PNUD dans le suivi du rendement et des rapports. Pour le remboursement des fonds Trac du PNUD, l'officiel du programme du Bureau d'origine des dépenses engagées autorisera la dépense et le remboursement grâce à ses systèmes de financements correspondants. Pour soutenir la co-implantation, les ressources de recouvrement des coûts se diviseront entre les deux bureaux des pays pour soutenir le processus. Le bureau du PNUD – RD sera responsable de tous les aspects financiers et des rapports techniques pour le FMAM.

L'Alinéa 258, se modifie comme suit :

PNUD RD sera responsable de la gestion du projet en coordination avec le PNUD Haïti, comme pour l'implantation du PDF B. Le Spécialiste Régional du projet sollicitera le paiement de ses frais à OXFAM – Québec, qui en fera également la demande au PNUD RD, qui, une fois approuvés par l'officiel du Programme du PNUD, autorisera les remboursements des ressources FMAM à travers le PNUD RD ou H à l'OXFAM – Québec. Les ressources pour les trois pilotes seront remboursées à travers OXFAM – Québec. Dans ces cas, OXFAM – Québec soutiendra le PNUD dans le suivi du rendement et des rapports. Pour le remboursement des fonds Trac du PNUD, l'officiel du programme du Bureau d'origine des dépenses engagées autorisera la dépense et le remboursement grâce à ses systèmes de financements correspondants. Pour soutenir la co-implantation, les ressources de recouvrement des coûts se diviseront entre les deux bureaux des pays pour soutenir le processus. Le bureau du PNUD – RD sera responsable de tous les aspects financiers et des rapports techniques pour le FMAM.

Les Clauses des autres **Alinéas**, établit par le PRODOC, restent en l'état comme l'établit le Document Original/.